

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 25 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un le mardi vingt-cinq mai à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en date du onze mai, se sont réunis à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard PLATEL, Maire de SELLES.

Etaient Présents :

Monsieur Gérard PLATEL, Monsieur Benoît CHARPENTIER, Madame Geneviève PEROD, Monsieur Pascal BOGDANSKI, Madame Claudine LEPAGE, Madame Delphine PORET, Monsieur Romain COSTEY, Monsieur Jean-Marie AUBRY, Madame Isabelle LORIETTE, Monsieur Alexis LEBRETON, Monsieur Arnaud DUVAL

Etaient absents excusés : Monsieur Jean-Marie AUBRY, Madame Isabelle LORIETTE, Monsieur Alexis LEBRETON

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Romain COSTEY

1°) – Achat terrain Consorts EUDE- (délibération n°2021/16)

Monsieur le Maire a rappelé la décision du Conseil Municipal lors de la réunion du 23 juin 2020 d'acquérir du terrain appartenant aux consorts EUDE.

Le Conseil Municipal a donné un accord de principe pour l'acquisition d'une parcelle constructible de 1 500m² environ, d'une parcelle non constructible de 3 500m², d'une petite parcelle de liaison pour y installer la défense incendie, d'une bande de 1m de large en bordure du CR29 pour un éventuel élargissement ainsi que de la pointe de la parcelle pour la sauvegarde du chêne.

Suite à cette décision, le bornage a été réalisé par les consorts EUDE le 13 août 2020 pour le découpage de ces parcelles dont la nouvelle numérotation est : section AB n° 158, 163 et 164.

Un accord est intervenu avec les intéressés pour l'achat de ces parcelles section AB n°158, 163 et 164 **pour un montant total de 23 000.00€, hors frais de notaires**, et un rendez-vous est prévu le vendredi 04 juin 2021 à 15 heures chez Maître LEBEAUT et LECA notaires associés à BERNAY pour signature de la promesse de vente.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

A approuvé l'acquisition des parcelles section AB n°158, 163 et 164 appartenant aux consorts EUDE **pour un montant total de 23 000.00€ hors frais de notaires.**

A autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition.

2°) – Travaux du SIEGE sur le réseau de distribution de l'Electricité - extension du réseau route de Saint Siméon- (délibération n°2021/17)

Monsieur le Maire a exposé au Conseil Municipal que le SIEGE envisageait d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- En section d'investissement : 1 600.00€
- En section de fonctionnement : 640.00€.

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

A autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente et tous documents s'y rapportant pour les travaux du SIEGE d'extension du réseau, route de Saint Siméon.

A autorisé l'inscription des sommes, au budget de l'exercice :

- Au compte 20415 pour ces dépenses d'investissement (DP et EP),
- Et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

3°) – Schéma de défense incendie : approbation des devis retenus pour la réalisation des travaux en deux phases (1^{ère} phase : travaux en 2021 - 2^{ème} phase : travaux en 2022) - (délibération n°2021/18)

Monsieur le Maire a rappelé que :

- Suite à la décision du Conseil Municipal en date du 15 septembre 2020 de mettre en place un Schéma Communal de Défense Incendie (S.C.D.I) et de réaliser celui-ci par un groupe de travail mis en place et composé de Monsieur Gérard PLATEL, Monsieur Jean-Marie AUBRY, Monsieur Pascal BOGDANSKI et Madame Claudine LEPAGE.
- Ainsi que la décision du Conseil Municipal en date du 19 janvier 2021 d'approuver le projet mis en place par le groupe de travail ainsi que le montant pour la réalisation de ces travaux de fourniture et pose de : 5 réserves à incendie enterrées de 30 m3, d'une réserve incendie enterrée de 60m3 ainsi que 2 bornes incendie **pour un montant total de 95 551.77€** et le plan de financement,
- Du courrier en date du 02 avril 2021 de la Préfecture de l'Eure de notification d'intention d'attribution de subvention au titre de la programmation DETR 2021 : montant accordé 28 665.00€ soit 30 % ; ainsi qu'une aide départementale : montant accordé de 28 666.00€ soit 30 %, le tout pour un coût estimé de projet de 95 551.77€.
- De la validation avec le SDIS suite à la visite du Lieutenant LECHOPIER le 11 mai dernier du Schéma Communal de Défense Incendie,

Des entreprises devaient être contactées pour la réalisation de ces travaux de mise en place de 5 réserves à incendie de 30 m3, d'une réserve à incendie de 60 m3 et de deux bornes incendie.

Travaux à réaliser en deux phases :

- **1^{ère} phase – travaux en 2021** : mise en place d'une réserve de 60 m3 et deux réserves de 30m3 ;

- **2^{ème} phase – travaux en 2022** : mise en place de trois réserves de 30 m3 et deux bornes incendie.

Trois entreprises ont remis des devis pour la réalisation de ces travaux en deux phases à savoir :

- **1) - 1^{ère} phase - travaux en 2021**

	Sarl DELABRIERE et fils	Société SOLUTION ENVIRONNEMENT	BUSSY - TP
Installation d'une réserve incendie enterrée de 60 m3	24 148.00e HT	23 075.58e HT	23 011.02e HT
Installation 2 réserves à incendie enterrée de 30 m3	36 196.00e HT	33 348.40e HT	27 997.66e HT
Coût total des travaux en 2021 – phase 1	60 344.00e HT	56 423.98e HT	51 008.68e HT

- **2) – 2^{ème} phase - travaux en 2022**

	Sarl DELABRIERE et fils	Société SOLUTION ENVIRONNEMENT	BUSSY - TP
Installation 3 réserves à incendie enterrée de 30 m3	54 294.00e HT	50 022.60e HT	41 996.49e HT
Coût total des travaux en 2022 – phase 2 (non compris 2 born. Inc)	54 294.00e HT	50 022.60e HT	41 996.49e HT

Coût total des travaux de la phase 1 – 2021 et de la phase 2 – 2022 (non compris 2 bornes incendie)***	114 638.00e HT	104 446.58e HT	93 005.17e HT
---	-----------------------	-----------------------	----------------------

*** A ce coût total de travaux il doit être rajouter la mise en place des deux bornes incendie (travaux de la phase 2 en 2022) suivant devis SIAEP du LIEUVIN **soit un montant HT de 4 724.26e**.

- **3) – Réalisation d'une plate-forme pour réserve souple de 30 m3 avec clôture**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir demandé à ces trois entreprises de chiffrer la réalisation d'une plate-forme avec clôture pour l'installation d'une réserve incendie souple de 30 m3 sur la propriété de Monsieur KEMPYNCK avec mise en place d'une clôture pour sécurisation de la réserve (réserve souple fournie par le client).

	Sarl DELABRIERE et fils	Société SOLUTION ENVIRONNEMENT	BUSSY - TP
Réalisation plate-forme pour mise en place réserve souple 30 m3	2 156.00e HT	1 308.12e HT	2 089.12e HT
Clôture pour sécuriser la réserve	Non chiffrée par l'ent.	2 713.03e HT	1 625.00e HT
Coût total des travaux de réalisation de plate-forme et clôture	Non conforme	4 021.15e HT	3 714.12e HT

C'est pourquoi, le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

1°) – a décidé de retenir l'offre de l'entreprise BUSSY TP à PIENCOURT (Eure) **pour un montant total de 93 005.17€ HT** pour la réalisation de l'ensemble des travaux de la phase 1 et 2 de mise en place de 5 réserves à incendie enterrées de 30 m³ et une réserve à incendie enterrée de 60 m³.

2°) – a accepté le devis du SIAEP du LIEUVIN **d'un montant de 4 724.26€ HT** pour la mise en place de deux bornes incendie (phase 2 des travaux) **ramenant le coût total des travaux de la phase 1 et 2 à la somme de 97 729.43€ HT.**

3°) – a décidé de retenir l'offre de l'entreprise BUSSY TP à PIENCOURT (Eure) **pour un montant de 3 714.12€ HT** pour réalisation d'une plate-forme pour mise en place d'une réserve souple de 30 m³ et clôture pour sécuriser la réserve sur la propriété de Monsieur KEMPYNCK (réserve souple fournie par le client).

4°) – Achat d'une laveuse pour la cantine scolaire - (délibération n°2021/19)

Monsieur le Maire a exposé au Conseil Municipal que suite aux effectifs croissants des élèves qui fréquentent la cantine scolaire qu'il serait nécessaire de faire l'acquisition d'une laveuse pour l'ensemble des locaux de la restauration scolaire.

C'est pourquoi Monsieur le Maire a pris contact avec la société ADELYA (fournisseur des produits d'entretien des écoles, de la cantine et de la mairie) pour obtenir un devis pour l'achat d'une laveuse.

Au préalable, Monsieur le Maire a demandé à la société ADELYA de réaliser des essais de ce matériel avec les agents de la commune.

Suite à ces essais un devis a été transmis par la société et celui-ci s'élève **à la somme de 2 148.13€ HT** pour l'achat d'une laveuse SC250 NILFISK.

Après consultations, la société OUTILAND propose la somme de 2 024.00€ HT et la société RDV France propose la somme de 1 987.00€ HT pour l'achat de ce modèle de laveuse mais sans services après-vente et notamment la mise en service du matériel avec les agents.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

A accepté d'acquérir une laveuse pour l'ensemble des locaux de la restauration scolaire.

A accepté le devis de la société ADELYA **pour un montant de 2 148.13€ HT** pour la fourniture d'une laveuse SC250 NILFISK comprenant le service après-vente et la mise en service de ce matériel avec les agents.

5°) – Achat des prix scolaires de fin d'année pour les élèves de l'école élémentaire- (délibération n°2021/20)

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil Municipal que suite à l'élaboration du budget primitif 2021 et au vote des subventions il avait été décidé en accord et à la demande de Madame Barbara LECARPENTIER, directrice de l'école élémentaire de SELLES de supprimer la subvention de la coopérative scolaire s'élevant à la somme de 480.00€ environ.

En effet, cette subvention était destinée à l'achat des prix scolaires de fin d'année des élèves de l'école élémentaire et Madame LECARPENTIER demande donc que la commune règle directement ces prix scolaires pour plus de simplicité.

Un devis nous a été remis par la société TEMPS LIVRE pour les prix scolaires de cette fin d'année et celui-ci s'élève à la somme de 471.41€ TTC.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

A décidé d'accepter la proposition de Madame Barbara LECARPENTIER, directrice de l'école élémentaire de SELLES ainsi que le devis de la société TEMPS LIVRE d'un montant de 471.41€ TTC pour les prix scolaires de cette fin d'année pour les élèves de l'école élémentaire.

6°) – Adhésion contrat d'assurance AXA - « Assurance Santé pour votre commune » - (délibération n°2021/21)

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal avoir reçu la visite d'un chargé de clientèle des assurances AXA concernant une proposition de l'offre promotionnelle « Assurance santé pour votre commune » à la commune de Selles. Cette proposition consiste en un contrat de partenariat avec les assurances AXA pour une aide à l'information de cette offre destinée aux habitants de la commune ayant leur résidence principale.

D'autre part, cette proposition de partenariat avec la commune autorise AXA à faire des offres promotionnelles d'assurance complémentaire santé à ces administrés, adaptées à leurs besoins :

- - 25 % pour les plus de 60 ans,
- - 25 % pour les travailleurs non-salariés (agricoles et non agricoles)
- - 25 % pour les autres (salariés, étudiants, sans emploi ...).

Monsieur le Maire précise que de nombreuses communes de l'Eure sont adhérentes à ce partenariat avec les assurances AXA notamment Saint Symphorien, les Préaux, Campigny...

C'est pourquoi, le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

A décidé d'accepter l'adhésion de partenariat avec les assurances AXA concernant la proposition de l'offre promotionnelle « Assurance santé pour votre commune » à la commune de SELLES.

A Autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette adhésion de partenariat.

7°) – Participation au fonds de concours de la fondation du patrimoine suite à l'incendie de l'Eglise de Romilly-la-Puthenaye dans l'EURE - (délibération n°2021/22)

Monsieur le Maire a exposé au Conseil Municipal que le 17 avril 2021 un incendie s'est déclaré à l'Eglise Saint-Pierre de la petite commune de Romilly-la-Puthenaye dans l'Eure. L'édifice a été complètement ravagé par les flammes et de nombreux objets mobiliers ont été détruits.

La fondation du patrimoine, organisme chargé de la sauvegarde et la valorisation du patrimoine français a lancé un appel aux dons afin de pouvoir mettre en sécurité l'édifice et envisager sa reconstruction.

La commune souhaiterait s'inscrire dans cette démarche de solidarité et c'est pourquoi, Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle, versée à la Fondation du patrimoine.

Cette subvention pourrait être de 100.00€. Ces fonds seront affectés à la restauration de l'Eglise Saint -Pierre de Romilly-la-Puthenaye.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

A décidé d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 100.00€ à la Fondation du patrimoine, en vue de la restauration de l'Eglise Saint-Pierre de Romilly-la-Puthenaye.

A accepté de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

8°) – Désignation d'un référent SDOMODE (Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure) - (délibération n°2021/23)

Suite à un courrier reçu du SDOMODE (Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure) en date du 21 avril 2021, Monsieur le Maire a expliqué la nécessité de nommer un référent

C'est pourquoi, le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

A désigné Monsieur Benoît CHARPENTIER, référent du SDOMODE.

9°) – Organisation des Elections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin 2021

Monsieur le Maire a confirmé les dates des élections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin 2021.

Suite à une demande de dérogation effectuée près de la Préfecture et acceptée, les élections Départementales et Régionales prévues aux mêmes dates les 20 et 27 juin 2021 se dérouleront dans la salle des associations.

Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal ont organisé le planning de la tenue des deux bureaux de vote au nombre de deux personnes par bureau.

Monsieur le Maire a demandé des Conseillers disponibles pour la pose des panneaux soit 7 pour les régionales et 3 pour les départementales le vendredi 28 ou samedi 29 mai prochain ainsi que pour la préparation de la salle la veille des élections.

10°) – Divers

- Réaménagement de la zone du Calvaire

Suite à la réflexion de l'ensemble de l'équipe municipale concernant le réaménagement de la zone du Calvaire, Monsieur le Maire a informé que dans un premier temps qu'il contacterait Madame COLNOT sous quinze jours pour l'arrachage de la haie de tuyas.

- Mise en conformité du réseau de distribution d'eau hameau l'Armerie

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal qu'une réunion était prévue avec le Syndicat d'Eau du Lieuvin et les abonnés concernés par cette mise en conformité du réseau de distribution d'eau hameau l'Armerie le mardi 08 juin à 18 heures à la salle des associations.

Les deux délégués de la commune sont également convoqués : Geneviève PEROD et Arnaud DUVAL.

- Restauration du lavoir « Barbottes »

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que suite à la demande d'aide financière au Département « Mon village, mon amour » déposée fin janvier, nous avons obtenu une réponse défavorable à notre requête.

En parallèle fin avril Benoît CHARPENTIER a déposé une demande de subvention près de la Région Normandie et la Fondation du Patrimoine. Une commission est prévue début juin pour une réponse favorable ou défavorable à cette demande.

- Ruissellement la Campagne du Mont Houel et du Petit Hamel au lavoir du Mont Houel

Monsieur le Maire suite aux problèmes de ruissellement de la Campagne du Mont Houel et du Petit Hamel au lavoir du Mont Houel a demandé à Benoît CHARPENTIER de contacter la Communauté de Communes Pont-Audemer/Val de Risle dans le cadre du GEMAPI afin de solutionner ces ruissellements.

Livres

Monsieur le Maire a demandé à l'équipe municipale de réfléchir à une solution pour les livres qui sont entreposés dans la petite salle de réunion de la mairie.

Restauration scolaire

Monsieur le Maire a proposé de constituer un groupe de travail avec un délégué de Saint Siméon et de démarrer ce groupe en juin.

- Informations diverses

Réunions des Commissions de travail de la Communauté de Communes Pont-Audemer/Val de Risle :

- Le jeudi 03 juin 2021 à 18 heures, Salle de la Risle : équipements sportifs et centre nautique les 3 îlets ;
- Le mercredi 23 juin 2021 à 18 heures à Illeville sur Montfort : patrimoine, voirie, HD et développement numérique ;

- Exposition peinture

Claudine LEPAGE a proposé une exposition peinture le 18 et 19 septembre 2021 ou éventuellement le 19 et 20 juin 2021 à l'église car le 20 juin les élections Départementales et Régionales se dérouleront dans la salle des associations.

L'ensemble de l'équipe municipale a accepté l'exposition de peinture le 19 et 20 juin 2021 à l'église.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au mardi 06 ou 20 juillet 2021.

Le Maire



Les Conseillers

